

**COMPOSITION DES JURYS
UFR DSEP
Année universitaire 2024-2025**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Administration Publique est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025, semestre 6 :

Présidente :
Anne-Laure CASSARD-VALEMBOIS

Membres :

BAGHESTANI Laurence	PELISSIER Aurore
BUGNON Caroline	SCHONE Katharina
DROIN Nathalie	VIGNAUD Alexandre
FOREY Elsa	VILLECOURT MARAULT Laura
MONNIER Sophie	VILLECOURT Matthieu
MULLER Olivier	

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DES^P et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 24/03/2025

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

